

Kegédon V.
Le Monde Egéen au Ve siècle

Les premiers renseignements détaillés que nous ayons sur la richesse du domaine ionien et égéen affluent à partir du moment où ce domaine passa sous l'hégémonie d'Athènes, 478-477

Les bases de la taxation à ce moment furent, comme on le sait, jetées par Aristide, d'après les précédents Perses, et suivant la capacité financière de chaque cité.

J'aurais jugé inutile de revenir sur ce point, s'il n'avait été contesté par M. Beloch dans une récente étude, qui tendrait à nous faire croire que des considérations politiques ont joué dès le début un rôle capital dans la répartition du tribut. Je crois que l'éminent historien a été entraîné dans une espèce de raisonnement un peu paradoxal, car la thèse se réfute presque sans sortir de son article. Il remarque lui-même qu'on ne saisit aucune différence de traitement entre les villes qui ont tenu la Perse et celles qui ont soutenu la cause nationale au cours des guerres médiques. Je crois que l'erreur vient de ce que M. Beloch a considéré exclusivement les surfaces, et a été frappé, comme de juste, des grosses inégalités de la répartition du tribut au kilomètre carré. Mais la surface n'intervient que comme facteur de la productivité, et M. Beloch a remarqué aussi la coïncidence entre la productivité et le tribut pour Lemnos et Imbros.

Enfin, si la répartition d'Aristide est restée la base jusqu'en 425-424, elle a été retouchée dans le détail par la suite, et nous n'avons les listes de tributs qu'à partir de 454. Aristide avait devant les yeux, au moins pour une

Eugène Cavaignac
(Prof. d'histoire
Ancienne à la Faculté
des Lettres de l'
Université de
Strasbourg)

Population et Capital
dans le Monde
Méditerranéen Antique
Strasbourg 1923
p. 38-62

Beloch:
Griech. Gesch., 2^e éd.
t. II, 2 p. 356-399.

2
partie importante du domaine considéré, le précédant Perse. Hérodote C. 42 nous dit formellement que, de son temps, vers 450, l'Ionie était encore taxée comme en 494.

D'autre part, la réputation de justice, que l'homme d'Etat Athénien dut avant tout à cette opération, point culminant de sa carrière politique, ne s'expliquerait pas s'il n'avait donné largement satisfaction au sentiment de justice des intéressés, par la rigidité des principes qui présidèrent à la répartition.

Ces principes nous les avons examinés en parlant de la taxation Perse. Le taxateur a considéré d'abord l'étendue du territoire de chaque cité, mais pour arriver à se rendre compte de sa productivité. Il est parti avant tout de la productivité en céréales.

Le temps était passé où le bétail pouvait servir d'étalon de la valeur. L'huile, qu'un Athénien aurait pu prendre comme seconde base d'évaluation, ne devait pas encore jouer le rôle qu'elle joua par la suite, encore qu'Hérodote aille un peu loin en prétendant qu'au VI^e si. il n'y avait d'oliviers qu'en Attique (E. 52).

D'autres produits, comme le vin, se prêtaient mal à fournir des moyennes à une administration encore bien pauvre. Il va de soi que, là où existaient des produits particulièrement précieux, comme les mines ou les carrières, on en a tenu compte (Paros, Siphnos, etc.)

Pour l'équivalence en argent, nous nous rappellerons que, contrairement à ce que nous supposerions d'abord, les prix attiques du VI^e si. semblent encore applicables au monde ionien du début du VI^e siècle. La hausse continue et rapide n'a évidemment commencé qu'avec l'exploitation intensive du Laurion à partir de 483.

Enfin le taux du prélèvement a été, comme dans l'Empire Perse, la même: nous avons vu que le tribut des villes ioniennes et cariennes correspond au tribut de la I^{re} Satrapie Perse avec une approximation qui ne serait certes pas atteinte si le taux athénien avait été tout différent, du 20^e par exemple. Ajoutons que, si le tribut de Darius apparaissait aux Ioniens comme calculé avec douceur, il en dut être de même a fortiori, et pour des raisons sur lesquelles il est inutile d'insister, du tribut d'Aristide.

Ces principes indiquent suivant quelle méthode doivent être exploités les chiffres du tribut d'Aristide.

Le tribut correspond environ au dixième du revenu foncier, calculé avec une extrême clémence.

Dans ce revenu, les taxateurs (peut-être sous l'influence de l'habitude très répandue, de la rotation biennale) ont calculé que la production des céréales entrait en gros pour moitié. Guiraud: "La Propr. Fonc." p. 471 sqq. Arrêtons-nous un instant sur ce facteur, puisque nous avons une indication sur le prix de la denrée: 2 drachmes l'hectolitre. Πλούταρχος "Σόλων" 23.

On voit que le chiffre qui ressort du tribut, près de 3000 talents, correspond à peu près à une récolte de 8.000.000 d'hectolitres

Nous disposons d'un procédé de contrôle qui tendrait à prouver que l'évaluation est plutôt modérée.

Un peu avant 431. (1) les Athéniens demandèrent aux Cités Grecques d'apporter les premières de leur récolte aux déesses d'Eleusis au taux de $\frac{1}{600}$ pour le froment, de $\frac{1}{1200}$ pour l'orge. (Nous ne tiendrons compte dans notre évaluation que de l'orge dont la production était le double de celle du blé. Cf. la grande inscription étudiée par M. Foucart (Bull. Corresp. Hellén. VIII p. 211).)

Vers 420, il y avait dans le trésor d'Eleusis 90 talents, qui ne pouvaient provenir dans l'ensemble que de cette source de revenus. E. Cavaignac: "Le Trésor Sacré d'Eleusis" p. 46. Ceci suppose une rentrée annuelle de 6 ou 7 talents, 40.000 drachmes.

Pour une époque où le prix du blé avait doublé et était de 4 drachmes à l'hectolitre nous trouvons donc 10.000 hectolitres, représentant une production totale de 12.000.000 d'hectolitres. - La dernière étude sur le prix du blé est celle de Corsetti "Studi di Storia Antica" II p. 63 sqq. On y trouvera tous les textes cités. ... On voit qu'il est un peu supérieur au chiffre obtenu tout à l'heure par un procédé tout différent.

Il n'était pas inutile d'insister, car on s'imaginait par, a priori que la richesse agricole, et en particulier la production en céréales, tint encore une telle place dans le monde ionien du E. si. - Pour le C. si. Hdt. Solon E. 29

Il n'a paru intéressant de tirer de ces notions de statistique agricole certaines conclusions quand à l'étendue territoriale des Cités, puisque c'est un point qui, par ailleurs, est fâcheusement obscur pour nous. Je prendrai comme base la productivité moyenne généralement adoptée pour la Grèce ancienne: 10 hectolitres à l'hectare. De Sanchois:

1) Dittenberger: "Syllogé" 3rd ed. I n° 83 - E. Cavaignac: "Le Trésor Sacré d'Eleusis" p. 50 etc.

"Atthis" 2^e éd. p. 235, coté un peu plus haut: 12 hectolitres.

On n'oubliera par que, pour avoir une idée de la surface arable, et par conséquent un minimum acceptable sur la surface totale, il faut multiplier par 2, pour tenir compte de la rotation biennale.

Dans les cas où le contrôle direct est possible, et qui ont été relevés par M. Beloch: "gr. Gesch." 2^e éd. II. 2 p. 356 sqq. (1) je mettrai le chiffre exact en regard du chiffre calculé. - Les chiffres que j'ai ajoutés sont empruntés aux données de V. Cuinet: "La Turquie d'Asie".

De tels tableaux généraux sont indispensables pour rendre instructif et féconder les études locales, lesquelles ne peuvent être entreprises, pour chaque région particulière, que par des érudits connaissant spécialement la région considérée.

	Tribut 454 en drachmes	Revenu Foncier en drachmes	Produit de blé en hectoliter	Surface arable en kilomètres	Surface vaine en kilo- mètres
Ionie, sans Samos, Chios Lesbos	420.000	4.000.000	1.000.000	2.000	
Carie AKAΔHMIA	480.000	5.000.000	1.250.000	2.500	
Samothrace	36.000	360.000	90.000	180	177
Thasos	18.000	180.000	45.000	90	393
Péparéthos	18.000	180.000	45.000	90	91
Ainos	72.000	720.000	180.000	360	
Maronée	9.000	90.000	22.000	44	
Abdère	90.000	900.000	225.000	450	
Argilos	63.000?	630.000	150.000	300	
Stagire	6.000?	60.000	15.000	30	
Acanthe	18.000	180.000	45.000	90	
Dion	6.000	60.000	15.000	30	
Akte	20.000	200.000	50.000	100	321
Thyssos	9.000?	90.000	22.000	44	
Sermylia	30.000?	300.000	75.000	150	
Singos	24.000	240.000	60.000	120	

Les chiffres pour Ainos, Maronée, Abdère, Argilos (surtout) sont décourants. Il faut supposer un produit local particulièrement précieux ou les possessions extérieures.

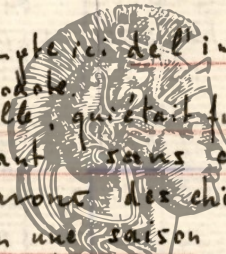
	Tribut 454 en drachmes	Revenues en drachmes	Product de blé, en hectolitres	Surface arable kilomètres	Surface vraie kilomètres	
Galepsos -	9.000	90.000	22.000	44	} 374, 386 } } in Sigeon } } 387)	
Torone -	36.000	360.000	90.000	180		
Mékyberne -	6.000	60.000	15.000	30		
(Sithonia -	60.000	600.000	150.000	300		
Olynthe -	6.000	60.000	15.000	30		
Spartolos -	12.000	120.000	30.000	60	} 780, 387	
Potidée -	36.000	360.000	90.000	180		
Aphytis -	18.000	180.000	45.000	90		
Mendé -	48.000?	480.000	120.000	240		
Scione -	36.000	360.000	90.000	90		
Dicéa -	24.000?	240.000	60.000	120	} 386)	
(Pallène -	144.000	1.500.000	378.000	780		
Aineates -	18.000	180.000	45.000	90		
Strepse -	6.000	60.000	15.000	30		
Méthone -	6.000	60.000	15.000	30		
Thrace -	660.000	7.000.000	1.666.000	3.300	} (Anadolus)	
Iles (sans Egine) -	550.000	5.550.000	1.333.000	2700		6250
Ténédos -	18.000	180.000	45.000	90		
Proconèse -	18.000	180.000	45.000	90		
Cébrène -	18.000	180.000	45.000	90		
Dardanos -	9.000	90.000	22.000	44		
Abydos -	24.000	240.000	60.000	120		
Azibé -	12.000	120.000	30.000	60		
Lampsaque -	72.000	720.000	180.000	360		

Le chiffre de la Sithonia était étonnant. Celui de la Pallène est monstrueux. Pour Scione et Mendé en particulier, on conclurait à une révision nécessaire de la base épigraphique des calculs, si précisément les chiffres ne nous étaient conservés en exemplaires multiples. Peut-être faut-il faire intervenir les vignobles particulièrement réputés de la région? Cf. Babelon: "Revue Numism. 1922 p. 103sq.

	Tribut 454 en drachm.	Revenu foncier en drachmes	Produit. de Blé en hectolitres	Surface arable en kilomètres	Surface vaine en kilomètres
Pazion - -	6.000	60.000	185.000	330	
Cyzique -	54.000	540.000	135.000	270	
Astakos -	9.000	90.000	22.000	44	
Chalcédoine	54.000	540.000	135.000	270	
Buzance -	90.000	900.000	225.000	450	
Selymbrie -	30.000	300.000	75.000	150	
Périnthe -	60.000	600.000	150.000	300	
Skapsa -	6.000	60.000	15.000	30	
Chersonèse	108.000	1.080.000	270.000	540	19084
Hellespont	600.000	6.000.000	1.500.000	3.000	

Herodotus 2. 147

Il faut tenir compte de l'importation qui existait dès les temps d'Hérodote.

AKAΔHMIA  AΘHNΩN

La part essentielle, qui était fournie par la Russie méridionale, alla croissant sans cesse. Pour le Δ. et. et seulement, nous avons des chiffres.

Foucart:
* Etudes. Didymos p. 176
* Torr: Anc. Ships p. 30
* Saglio-Pottier: art. de Navis p. 31.

Nous savons qu'en une saison 230 vaisseaux de blé franchirent les détroits. Ces vaisseaux portaient entre 5000 et 10.000 médimnes. (Un vaisseau qui portait 10.000 médimnes (5000 hectolitres) porte déjà 3751 tonnes: c'est très gros pour un bâtiment antique). Même en prenant le chiffre maximum, nous trouvons 2 à 3.000.000 de médimnes, ou un peu plus de 1.000.000 d'hectolitres.

Dittenberger 3^e ed. 75
212
x Angorhelut
XX, 31 sqq.

De petites villes, comme Méthone, importaient quelques milliers de médimnes, E. siècle - Une grande ville comme Mytilène en importa une fois 100.000, Δ. e siècle. - A Athènes seulement on comptait par centaines de mille. On voit que, même à l'époque de son plein développement, la part de l'importation reste modeste.

Autemps d'Aristide, elle était certainement infime. Je crois qu'il ne faut pas aller au delà de 2.000.000 ou 2.500.000 d'ânes pour l'Empire Athénien.

Sur les autres éléments de la richesse foncière, nous n'avons guère encore que les renseignements déduits du tribut même.

Les tributs particuliers ont été souvent révisés au cours du E^e siècle, mais la base économique a été respectée dans l'ensemble, et souvent les modifications apportées ont eu un caractère politique.

Nous remarquons, par exemple, l'importance croissante des chiffres pour les cités taxées après 478-477, mais ces taxes ont précisément le caractère de penalité. Nous pouvons affirmer que ce représente beaucoup plus que la dîme du revenu foncier. --

Il doit entrer aussi un élément pénal dans le tribut de Byzance.

Cavaignac:
"Trésor d'Athènes"
p. XLVII.

L'hectolitre de blé, au lieu de 2 drachmes au ^{VI}e si., en vaut 4 à la fin du E^e, et monte jusqu'à 10 cent ayes après 2 drachmes 1/2 hectolitre à la fin du E^e, un hectolitre d'olive en vaut 4, et l'hectolitre d'huile sensiblement plus naturellement.

Corsetti:
"Studi di Storia Antica"
II p. 63 sqq.

Pour le bétail, l'augmentation, autant qu'on peut juger, est encore bien plus sensible.

* Ag. 1901, Jour
Ποιλλία 17

Ce renchérissement a fini par trouver son expression fiscale, au moment de l'augmentation du tribut en 425-4.

* cf. Sanctis: Athin.
2^e ed. p. 234

Le tribut dans l'ensemble, a été un peu plus que doublé. C'est bien ce que nous attendrions, au moins d'après le prix du blé.

* qui tant:
Le Prop. Fonc.
p. 561.

On se demande pourtant si les bases mêmes de la taxation n'ont pas été modifiées. --

1) cf. Belloch:
"gr. Gesch." 2^e ed.
II, i p. 94

J'aurais eu, comme d'autres, l'impression que des facteurs nouveaux avaient pu être pris en considération, en voyant le tribut de l'Hellas pont presque triplé.

2) Cavaignac:
"Le Trésor d'Athènes"
p. XLIV sqq.

Mais M. Belloch fait remarquer que les villes du Pont-Euxin ont pu, cette fois, être ajoutées sur la liste.

3) Cavaignac:
"Histoire de l'Antiquité"
II p. 138.

4) Belloch:
"gr. Gesch." 2^e ed.
II, i, p. 330 n.

Et l'on sait, d'autre part, que les revenus douaniers de la région étaient taxés dès cette époque sous une autre forme.

Depuis 427 au moins, il était prélevé une dîme sur les vaisseaux que franchissaient l'Hellespont, et de ce chef, plusieurs dizaines de talents s'ajoutaient déjà aux revenus du Athènes tirait de ce district. Roustedt: "Die Wirtschaftl. Organe der Ath. Reichs", diss. Leipzig 1914. p. 33. - On n'oubliera pas qu'il y avait aussi d'autres dîmes, moins nombreuses, mais plus précieuses.

Jusqu'à ce que de nouveaux documents viennent corriger cette impression, il sera donc prudent d'admettre que les principes de la taxation sont restés les mêmes, et qu'on s'est borné à tirer la conséquence de l'augmentation du revenu foncier.

Le tribut de 1000 talents était censé correspondre à un revenu foncier de 10.000 talents.

En réalité, grâce à l'extension et à la plus-value de cultures comme l'olivier ou la vigne, le chiffre réel était assurément bien supérieur.

Le revenu net en représentait une partie aliquote, qui variait avec le mode de tenure et la nature des produits cultivés. ...

Tout cela équivaut pour le capital foncier au monde égéen au chiffre compris entre 50.000 et 100.000 talents, peut-être très voisin de ce dernier chiffre.

Et que d'autres éléments entrent en ligne de compte.

Il suffira de rappeler les esclaves. Une ville comme Chios à elle seule, comptait déjà plusieurs dizaines de milliers d'esclaves.

L'établissement de la dîme de l'Hellespont était le prélude de la transformation radicale que les Athéniens firent subir en 413 au système de taxation, en remplaçant le tribut par un droit de 5% à l'entrée et à la sortie sur tous les ports de l'Empire. Herodote VII 28. Ils attendaient de la mesure une augmentation des revenus, et l'on a calculé que cela suppose, dans les ports Egéens, un mouvement de la valeur de 30.000 ou 40.000 talents. Beloch: "gr. gesch." 2^e ed. II i p. 78. ...

On voit l'ordre de grandeur du capital total de l'Empire. Je risquerai le chiffre de 100.000 talents, sans affirmer qu'il ne faille par le remplacer par celui de 150.000 ou plus au 4^e siècle.

Il ne sera pas oiseux non plus de faire quelques supputations sur la répartition.

Cherchons par exemple, quelques régions pourraient représenter un capital de plus de 6000 talents. Ce capital global implique un capital foncier

(à mod. or. 11)

moindre, correspondant par exemple au chiffre de tribut de 50 talents, en 425. Le chiffre lui-même suppose, antérieurement à Aristide, un tribut supérieur à 20 talents.

En gros, je crois que les régions payant ou capables de payer plus de 20 talents au début de la ligue répondent assez bien à la définition:

Ce seraient Samos, Chios, Lesbos, Rhodes, Byzance, Thasos(?), l'Éubée.

Si nous cherchons encore les communautés représentant un capital supérieur à 1000 talents, on verra, par un raisonnement analogue, que les villes payant plus de 4 talents en

478-7 seraient dans les conditions voulues. Cette fois, on en trouverait près de trente: Milet, Ephèse, Teos, Kymé, Cos,

Phaselis(?), Cnide(?), Abydos(?), Lampsaque, Cyzique, Chalcédoine, Selymbrie, Périnthe, la Chersonèse, Samothrace, Ainos, Abdera, Serronée, Torone, Potidée, Mendé,

Actona, Egina, Naxos, Paros, Andros, Lemnos.

Pour la vérification des chiffres de tributs, se reporter à Pedrolì: a Studi di St. Ant. I p. 101-599.

Ces notions, si grossièrement approximatives soient-elles, sont bonnes à retenir.

Le part du commerce extérieur n'était pas négligeable:

Le mouvement du Bosphore, à lui seul, représentait bien 1500 ou 2000 talents v. 60

Samos, après sa révolte, paya 80 talents, Lesbos 100, Byzance semble avoir payé plus de 66 talents.

Carayzac: Trésor d'Athènes p. XLVII.

La ville, si Athènes restait la place la plus active du marché, n'aurait pas pu avoir

v. 62

Une certaine concentration se faisait jour sur des points particuliers: Byzance et Rhodes devaient être déjà plus comparables à Athènes qu'au siècle précédent, car Δ. αἰων. n. X.

Beloch: "gr. gesch." I. ed. II 343

(inoublié)

v. 157 Quant aux donanes, celles de tous les ports Chracés, étaient évaluées à 300 talents
 An. arch. int.: G. Aristar. 110

Henri Francotte:

(Professeur à l'Université de Liège)

Les Finances des Cités Grecques
 Liège 1906
 n. 15

Nous possédons quelques données sur le produit des donanes en plusieurs cités.

D'après Demosthène: C. Aristar. 10 et 177. Kersobleptes tirait des ports de la Chersonèse de Thrace un revenu de 300 talents.

v. 102, 103
 104

Dans les listes qui nous ont été conservées, figurent 11 villes sous la rubrique de πόλις αἰναιὰ ὑποταγῆς. ... Elles se sont taxées elles-mêmes, mais d'après les règles en vigueur

AKAΔΗΜΙΑ

Cette catégorie des πόλις αἰναιὰ ὑποταγῆς, la 18^e année. Inscription grecque I. 243, 08. 85.4, elle comprend 11 villes que toutes figurent de nouveau dans 244, 19^e année, 08. 86, 1. Ces 11 villes sont: ...

10. Les Kallipolitai, se taxent 243, 244, pour 1000 dr.; rentrent dans la catégorie commune 266. le chiffre manque.

Comme Busolt l'a montré dans ses Philologus: ces catégories αἰναιὰ ὑποταγῆς, les ἀταυτοί, πόλις αἰναιὰ ὑποταγῆς ont été créées provisoirement par suite de l'ἐπιτάξις que les Athéniens introduisaient tout spécialement en Thrace, c'est-à-dire qu'ils taxèrent à part des villes qui d'abord avaient payé avec d'autres dont elles dépendaient, ou avec lesquelles elles formaient une syntélie: cf. Dahms: "Die Atheniensium sociorum tributis questiones septem" Berlin 1904 p. 55

(ἀνατολίαι)

C'est ainsi que les choses se passaient avec Darius: il avait divisé son empire en satrapies et imposé à chacune un phépos d'une certaine importance.

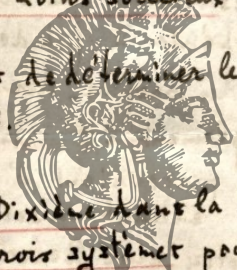
Plus tard en Ionie, l'administration perfectionna le système: Elle fit mesurer la terre. Hérodote I^{er} 89, s'assura ainsi de la richesse de chacune des parties de la province et put diviser équitablement entre elles la somme à percevoir. Chaque région ou chaque cité divisait ensuite la quote-part entre ses habitants.

Un réel progrès avait été accompli; car l'impôt avait désormais une base la richesse foncière, et la première condition de la justice d'un impôt, la proportionnalité, était observée.

Quand les Athéniens obtinrent de lever un phépos sur les cités alliées, ils ne durent pas se montrer moins soigneux que les Perses de suivre certaines règles.

Aristide ne se contenta pas de déterminer le phépos de chaque cité, de fixer un chiffre, il arrêta un système.

ΑΚΑΔΗΜΙΑ



ΑΘΗΝΑΝ

Les taxes du Vingtième et du Dixième dans la Ligne de Délos. Les Athéniens ont appliqué trois systèmes pour faire produire à la Ligne de Délos les avantages financiers qu'ils en attendaient:

- Un phépos, tribut
 - Évrafiar (des subsides ou cotisations)
- Dans l'entre-deux, les taxes du vingtième et du dixième, qui représentent des impôts indirects.

Je crois qu'il n'est pas inutile de réunir les textes relatifs à ce dernier système et de chercher à nous en faire une idée aussi précise que possible.

L'εἰσφορά, taxe du 1/20 sur les marchandises transportées par mer, fut instituée en 413/2. Θουκυδίδης VII, 28, 4: τὴν εἰσφορὰν κατὰ τοῖτον τὸν ἔργον. von τὴν κατὰ θάλασσαν ἀπὸ τοῦ φέρον τοῖσδε ἰπποκόισι ἰπποκόισι πλεῖον κατὰ τὸν ἔργον ἔργον κατὰ τὸν ἔργον κατὰ τὸν ἔργον. Les Athéniens, dit-il, établirent un impôt du 20^e sur les marchandises transportées par mer, afin d'accroître leurs ressources. ... La perception de 5%, se faisait sans doute par l'intermédiaire de εἰσφορολόγοι, fermiers. ...

D'après Zérogène: *Ἐλληνικά* I, 22, Alcibiade et Thrasybule, en 409, établirent à Chrysopolis un poste, *δυναστεύσιον*, pour la perception d'un 10^e sur les navires sortant du Port, mais *δυναστεύσιον ἐφ' ἡλίκοιο τῶν ἐν τῷ Πόρῳ πλοίων...*

Quelques années plus tard, en 392, Thrasybule installa de nouveau le poste et remit à des fermiers la perception du 1/10 sur la cargaison des navires sortant du Port. C'est encore Zérogène: *Ἐλληνικά* IV, 8, 27, qui nous donne ce renseignement: *πλείονα τῶν Βυζαντίων ἀπέδοτο τῶν δυνάτων τῶν ἐν τῷ Πόρῳ πλοίων* et 14: *τῶν δυνάτων τῶν ἐν τῷ Πόρῳ πλοίων...* à Byzantium et à Athènes.

La victoire d'Aegospotamos et la capitulation d'Athènes avaient eu pour conséquence la suppression du *δυναστεύσιον*.

L'une des premières mesures de Thrasybule, quand il s'efforça de relever la puissance Athénienne, fut de le rétablir.

La perception au passage du Bosphore devait servir comme elle avait fait auparavant, de complément à l'*εἰσφορά* *ἈΘΗΝΩΝ*.

On sait que les cités Grecques percevaient d'habitude une taxe du 50^e sur toutes les marchandises entrant ou sortant par mer.

Il n'est pas nécessaire d'admettre, avec Baboch (*Rhein. Museum* 39 p. 45), que les alliés perdaient cette recette. Toute l'économie de leur budget en aurait été troublée.

Il me semble plus probable qu'en général aux 2% perçus par les cités, vintent d'ajouter 5% perçus par les Athéniens.